





Charte Paysagère et Architecturale Comité de Pilotage

Le Vigan - 28 octobre 2014

Cyril GINS, paysagiste DPLG & Philippe LOINTIER, Architecte DPLG et Urbaniste

La Charte Paysagère et Architecturale du Grand Site de Navacelles

Contexte & Objectifs:

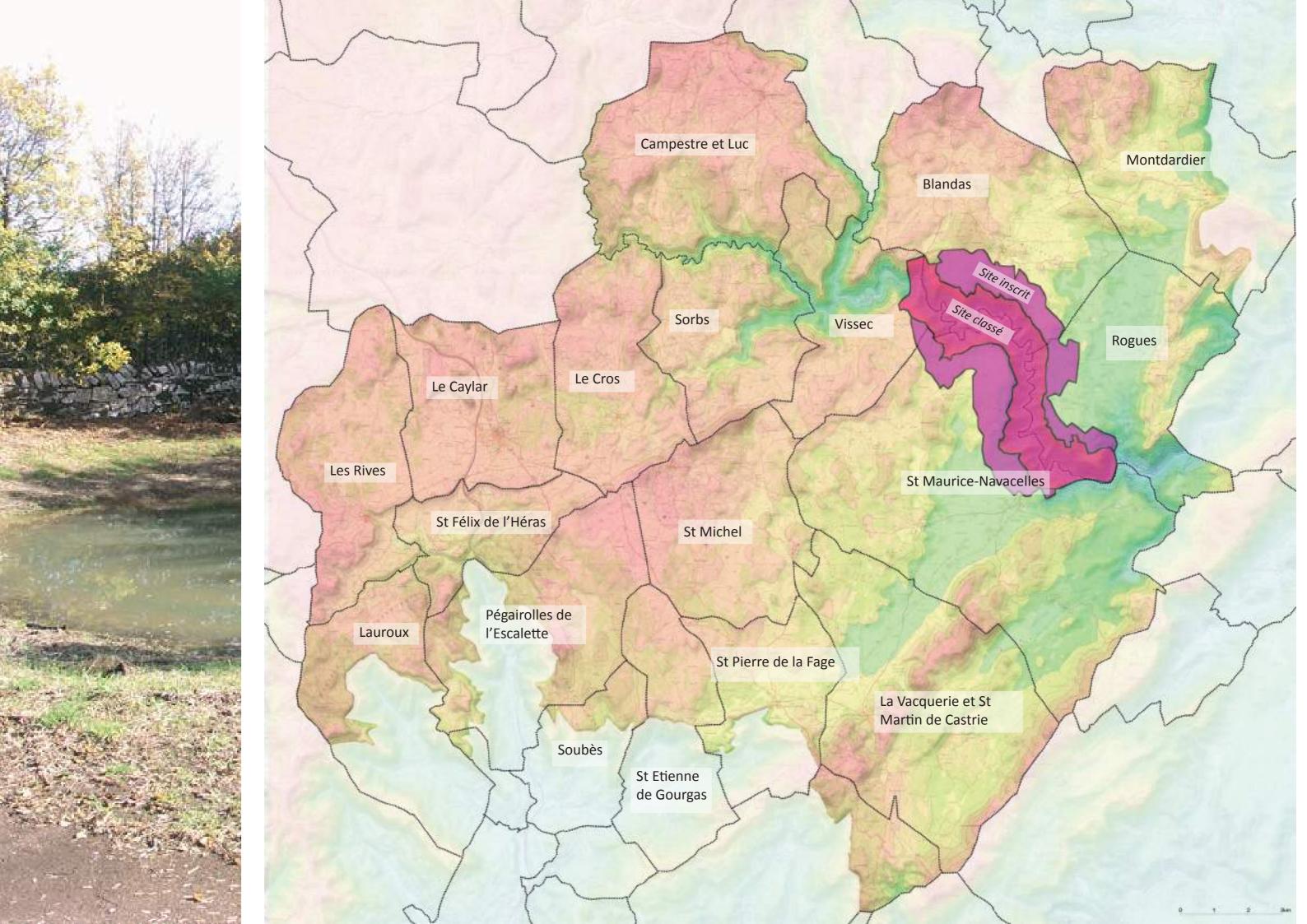
Le programme d'actions de l'Opération Grand Site de Navacelles à mis en évidence la nécessité de:

- Prendre en compte l'ensemble des Causses Méridionaux
- Mettre en place une Charte Paysagère et Architecturale, outil d'adhésion volontaire permettant de favoriser la connaissance du patrimoine paysager et architectural, d'établir des orientations et d'orchestrer un programme d'actions

Quatre temps forts:

- Le diagnostic paysager et architectural
- Les orientations paysagères et architecturales
- Le Programme d'actions
- L'engagement des élus







Rappel des principaux points du diagnostic:

Analyse des fondements paysagers:

Le relief et le réseau hydrographiques Les boisements et leurs évolution L'occupation agricole du territoire et son évolution Proposition d'entités paysagères

• Analyse de l'organisation de l'occupation humaine:

L'époque préhistorique L'occupation gallo-romaine Le maillage médiéval La dissémination sur le territoire à l'époque Classique Les bouleversements du XIXe siècle à 1914 Les extensions réalisées depuis les années 1970

• Les modes d'implantations des villages:

Les villages adossés à un relief Les villages de plateau Les village de vallée Les villages dominants Les villages de combes

• Formulation des premiers enjeux:

Enjeux paysagers:

- la fermeture des milieux et la progression des boisements
- la lisibilité du relief et de la géologie
- la lisibilité du système agro-pastorale (terres de parcours, drailles, clapas, faïsses...)

Enjeux sur le paysage villageois:

- le maintien des silhouettes villageoises
- l'organisation des extensions postérieures à 1975
- La déprise des centres anciens
- La rénovation du bâti ancien
- La qualité des espaces publics





Rappel des principales orientations paysagères et architecturales

Partie 1: Le Grand paysage:

• Préservation des grands paysages de références qui fondent l'identité du site

Restauration de la lisibilité géologique et topographique:

- les balcons et belvédères
- les chaos dolomitiques
- les collines, buttes et puechs

Préservation des paysages emblématiques et stratégiques

- les paysages agro-pastoraux entre parcours et terres labourables
- les dolines aux abords des villages

• Préservation et mise en valeur des principaux éléments paysagers:

Les itinéraires de découverte et de cheminement

- Routes et chemins
- Drailles

Mise en valeur de la pierre dans le paysage, dénominateur commun de ces paysages

- Clapas
- Faïsses,
- Murets,
- patrimoine préhistoriques

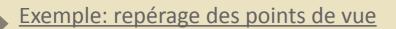
Mise en valeur de l'eau, rare et précieuse

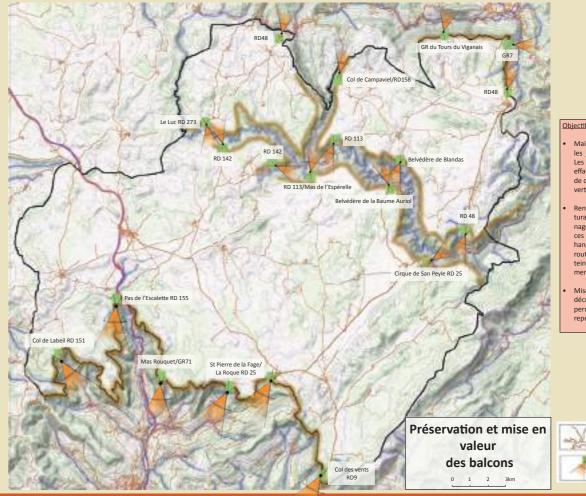
- Lavognes
- Puits

Préservation et mise en valeur des paysages liés à l'arbres

- arbres d'alignements,
- -haies, buissières
- -arbres isolés







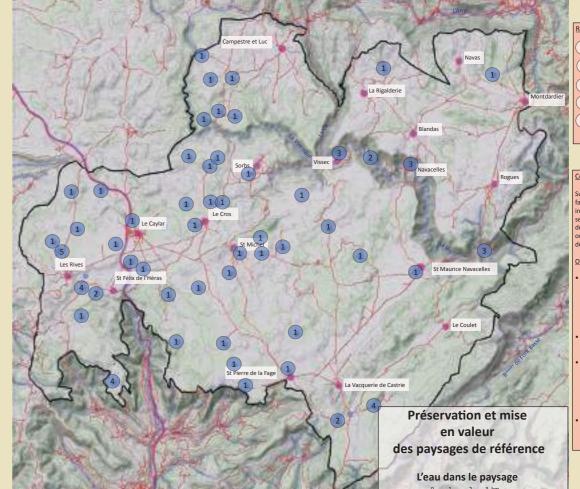
- Maintenir les ouvertures agrico-les jusqu'en bordure de plateau. Les enfrichements atténuent et effacent les effets de surprise et de contraste entre horizontalité et
- Renforcer les exigences architec-turale et paysagère lors des amé-nagements réalisés dans ces espa-ces (aménagement de belvédère; hangar agricole, aménagement routier...). Les volumes comme les teintes doivent être particulière-ment étudiées.
- Mise en place d'une siganalitique décrivant le paysage observable et permettant de singulariser et de repérer ces points particulier.



Principales lignes de crête

Principaux points de vue

Repérage des éléments paysagers liés à l'eau:



Repères géographiques:

- Mares, prairies humides
- 5 Lac temporaire

Sur le causse l'eau est peu visible tout en façonnant ce paysage karstique par une infiltration permanente. Les habitants se sont donc adaptés à la récupération des eaux de pluie par de nombreux ouvrages qui ponctuent et rythment la découverte des causses.

- Préserver et restaurer les lavognes et notamment celles à proximité des villages autour desquelles se construisent des lieux de rencon-tre assimilable à de l'espace public
- Améliorer les points de contact entre les routes et les cours d'eau (principalement la Vis). Cette dernière est peu visible au creux de ses gorges et les rares points de contact sont insuffisament soignés.
- Inscrire les lavognes comme étant des éléments paysagers à préserve dans les documents d'urbanisme





Rappel des principales orientations paysagères et architecturales

Partie 2: Les bourgs et les villages:

• L'organisation du développement futur des bourgs et des villages:

Scénario 1: «le laisser faire»

Scénario 2: «L'organisation des extensions»

- Les silhouettes villageoises
- La qualification des espaces publics

Partie 3: L'architecture:

• Caractéristiques et principes d'intervention sur l'architecture vernaculaire dans:

Les mas isolés Les hameaux ruraux Les villages

- Caractéristiques et principes d'intervention sur les constructions réalisées après 1975
- Favoriser l'expression architecturale contemporaine dans le respect des logiques du territoire







Données de base:

1999: 104 habitants et 110 logements dont 53 résidences principales 47 résidences secondaires

2009 : 128 habitants et 128 logements dont 66 résidences principales 61 résidences secondaires

Progression de la population: 23 % en 10 ans soit une progression annuelle de 2 % Soit 1 permis de construire par an

Objectifs de la carte communale:

<u>180 habitants en 2020</u>

Cela représente une progression de la population de 40 % en 11 ans soit 3,2 % par an.
La taille des ménages étant de 1,9 habitants par logement, la progression de population représente 26 habitations.

Exemple Blandas, organisation des extensions:



Réponses aux enjeux identifiés:

- Préservation des deux dolines, identité du causse, qui pénètrent jusqu'au centre du village;
- Organisation des extensions villageoises suivant les lignes dominantes du relief et la trame viaire pour renforcer la perception unitaire et ramassée d'un village caussenard;
- Économie de l'espace 18 % de l'enveloppe constructible initiale.





Le programme d'actions

Trois axes structurants:

Axe 1: Valoriser les paysages du Grand Site

Affirmer le rôle de l'agropastoralisme garant de l'identité du Causse

Fiche action n°1.1.1: Préserver l'identité des territoires de parcours

Fiche action n°1.1.2 Favoriser le maintien des espaces ouverts et l'équilibre avec les espaces boisés

Fiche action n°1.1.3 Préserver les grands espaces agricoles

Fiche action n°1.1.4 Préserver les terres agricoles aux abords immédiats des villages

Fiche action n°1.1.5 Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles

Préserver le patrimoine vernaculaire

Fiche action n°1.2.1: Identifier et préserver les drailles bordées de buissières ou de murets

Fiche action n°1.2.2: Identifier et préserver les terrasses agricoles et les clapas

Fiche action n° 1.2.3: Identifier et préserver les lavognes et les puits

Fiche action n° 1.2.4: Identifier et préserver le petit patrimoine historique et préhistorique

Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal

Fiche action n°1.3.1: Identifier et préserver les boisements remarquables

Fiche action 1.3.2 : Identifier et préserver les arbres d'alignement le long des routes et les arbres isolés

Valoriser les itinéraires de découverte

Fiche action n°1.4.1: Favoriser la fréquentation diffuse du territoire par des itinéraires adaptés

Fiche action n°1.4.2: Adapter les aménagements routiers aux sites et lieux

Fiche action n°1.4.3: Affirmer le statut des villages «portes d'entrée» du Grand Site et des villages «sas» «portes randonnées» du Cirque





Axe 2: Valoriser les villages et maîtriser leur développement

Recommandation 2.1: Renforcer le caractère des villages, hameaux et écarts

Fiche action n°2.1.1 : Préserver et mettre en valeur les silhouettes identitaires des villages Fiche action n°2.1.2 : Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti

Fiche action n°2.1.3 : Concevoir et réaliser des extensions villageoises en accord avec l'existant

Recommandation 2.2 : Promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales

Fiche action n°2.2.1 : Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et hameaux

Fiche action n°2.2.2 : Identifier les mas isolés de valeur patrimoniale et préserver leurs caractères architecturaux

Fiche action n°2.2.3 : Promouvoir une architecture contemporaine adaptée aux caractéristiques locales

Axe 3: Animer la Charte paysagère

Recommandation 3.1: Sensibiliser les acteurs du territoire aux caractéristiques paysagères et architecturales du Grand Site de Navacelles

Fiche action n°3.1.1: Adapter les supports de diffusion de la Charte

Fiche action n°3.1.2: Programmer une communication régulière sur l'intérêt de la Charte

Fiche action n°3.1.3: Valoriser l'observatoire photographique des paysages

Recommandation 3.2 : Recommandation 3.2: Accompagner les porteurs de projets de construction et d'aménagement

Fiche action n°3.2.1: Mettre en place une assistance architecturale à destination des élus

Fiche action n°3.2.2: Mettre en place une assistance architecturale à destination des particuliers

Fiche action n°3.2.3: Suivi de la Charte



Présentation de deux fiches actions par axe à titre d'exemple

Axe 1: Valoriser les paysages du Grand Site

Fiche action n°1.1.5 Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles

Axe 2: Valoriser les villages et maîtriser leur développement

Fiche action n°2.1.2 Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti

Axe 3: Animer la Charte Paysagère

Présentation du tableau synthétique des actions à mettre en oeuvre

Chaque fiche se décompose en:

- Rappel synthétique des éléments de constats identifiés dans le diagnostic
- Les principes d'actions à mettre en oeuvre
- Une fiche récapitulative présentant les recommandations, les acteurs, les sites concernés, les outils...



QUELQUES ELEMENTS DE CONSTAT...

Les fermes d'hier

Cas général:

Des bâtiments agricoles traditionnels économes.

Une recherche constante d'économie:

- de moyens, par une recherche permanente d'adaptation du bâtiment à la pente et par l'utilisation de matériaux locaux;
- D'espace, pour préserver le maximum de terres exploitables.

La ferme agricole constituait la typologie traditionnelle d'organisation du bâti agricole qui regroupait le plus souvent en un même lieu et parfois dans la même bâtisse l'habitat, les bâtiments d'élevage et les remises ou hangars. Cette organisation contribuait à économiser les surfaces exploitables, à limiter les déplacements des agriculteurs et à mieux se prémunir des intempéries.

Exemples:

La ferme de la Trivalle (Commune de la Vacquerie et Saint Martin-de-Castrie)

La ferme de la Trivalle sur la commune de la Vacquerie et Saint Martin de Castrie est implantée en alignement le long de la route principale liant La Vacquerie à la plaine du Lodévois. La ferme est implantée à la confluence de deux plaines fertiles: Camp del Roube et Froumonteiral. Les bâtiments d'exploitation et l'habitation construits avec les mêmes matériaux sont situés à proximité et suivent la même organisation générale.

Seuls les différences de volumes permettent de distinguer leur usage.

La ferme de la Trivalle (Commune de Rogues)

La ferme de la Trivalle sur la commune de Rogues est implantée à l'écart du village en cohérence totale avec la topographie et la valeur agronomique des sols à la charnière du substrat calcaire du jurassique et des sols profonds détritiques qui constituent le sotch de Rogues. Cette implantation assurait aux agriculteurs une très grande proximité avec les terres agricoles les plus fertiles sans consommation d'espace.

Des paysages agricoles bâtis à préserver...

L'activité agricole a conduit à la construction de paysages remarquables entièrement construits: fermes, étables, bergeries, terrasses, lavognes, haies, alignements d'arbres...

Ces paysages ont été créés à partir de ressources locales (pierre, bois de charpente...) constituant un équilibre entre les activités humaines et l'environnement, ce qui présente aujourd'hui un atout patrimonial, paysager et environnemental important.

Les grandes caractéristiques:

- Des implantations en cohérence avec la topographie des lieux et la géologie des sols;
- Une cohérence entre volumes et matériaux;
- Une gestion globale de l'espace alentour en harmonie avec l'implantation des fermes reconnue aujourd'hui de grande valeur et source d'inspiration possible pour les nouveaux bâtiments.

Commune de La Vacquerie et Saint Martin de Simulation de l'organisation des bâtiments en 1835: Castrie - Ferme de la Trivalle en 1835:





Commune de Rogues - Ferme de la Trivalle:





ferme à Saint Félix-de-l'Héras



Ferme de Ferrussac



Ancienne ferme à Sorbs



La ferme d'aujourd'hui aujourd'hui...

Commune de La Vacquerie et Saint Martin de Castrie - Ferme de la Trivalle aujourd'hui:

Première phase d'extension de la ferme de la Trivalle (2nd moitié du XIXe siècle):





Seconde phase d'extension:



La transformation des pratiques agricoles:

Pour des raisons économiques, la taille des exploitations n'a cessé de croître. L'évolution des activités agricoles entraîne la construction de bâtiments de plus en plus grands, et à l'abandon de granges ou bergeries devenues des outils inadaptés à la mécanisation des travaux actuels.

Ces transformations ont contribué à la création d'un nouveau type de bâtiment d'exploitation sans commune mesure avec l'aspect des bâtiments traditionnels et qui présente un impact important dans le paysage avec des matériaux de construction issus de procédés industriels.

La structure des villages accueille alors de plus en plus difficilement les nouvelles exploitations impliquant le déplacement progressif des sièges d'exploitation de plus en plus éloigné du site d'origine. Cette difficulté est renforcée par la nécessité de construire les bâtiments d'élevage à plus de 50 m d'une habitation d'un tiers afin de prévenir d'éventuels risques sanitaires. Cette évolution a généré une nouvelle organisation des bâtiments et l'on observe un étalement du bâti, la création de voie d'accès complémentaires, des terrassements importants et des bâtiments sans rapport avec le paysage environnant.

Exemples:

La ferme de la Trivalle (Commune de la Vacquerie et Saint Martin-de-Castrie):

On distingue deux époques d'extensions différentes de la ferme de la Trivalle. Une première extension s'est opérée en continuité du bâti existant dans une relative harmonie de volume et de matériaux. Une seconde phase d'extension a généré trois principaux bâtiments: un hangar agricole implanté de

l'autre côté de la route départementale tandis que deux bâtiments ont été construits de manière disjointe à l'ouest de l'ensemble.

Toutefois, l'organisation générale des bâtiments ne porte pas de préjudice majeur au paysage demeurant relativement groupés.

Un risque de perte de qualité et de banalisation des paysages par des implantations en rupture avec la configuration des sites...

Mas de Bedos: implantation d'un bâtiment agricole en direction de la doline sans cohérence d'organisation par rapport aux trames du bocage existant:



Bâtiment agricole perpendiculaire à la voie barrant l'échappée visuelle sur le causse de Campestre. La concurrence avec la perception de la silhouette villageoise de Campestre est importante:







Une implantation parallèle à la voie et des couleurs plus sombres atténuent considérablement l'impact visuel du bâtiment



Les cinq principes d'actions qui suivent visent à concilier les besoins de l'agriculture contemporaine avec la préservation et la valorisation des paysages de l'Opération Grand Site de Navacelles.

LES GRANDS PRINCIPES D'ACTIONS:

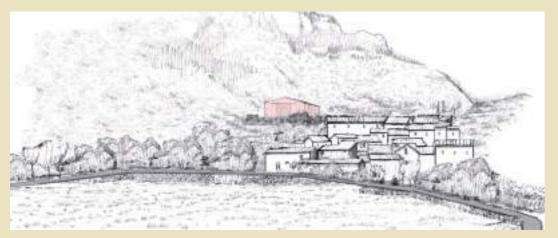
Les grandes étapes clefs de réussite du projet de construction d'un bâtiment agricole:

- 1. Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux;
- 2. Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu;
- 3. Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site;
- 4. Mettre en oeuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site;
- 5. Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties.

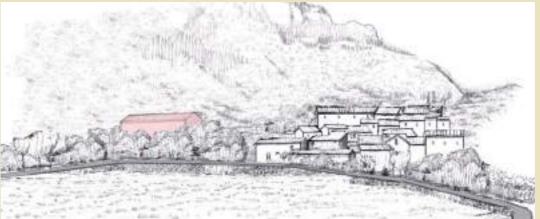
1er Principe d'actions - Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux

Scénarii d'implantation par rapport à l'organisation générale du village et du paysage:

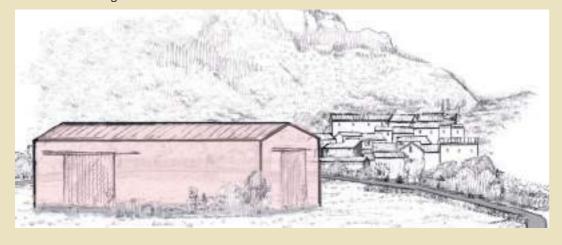
A éviter: Implantation trop haute par rapport à l'organisation générale du village



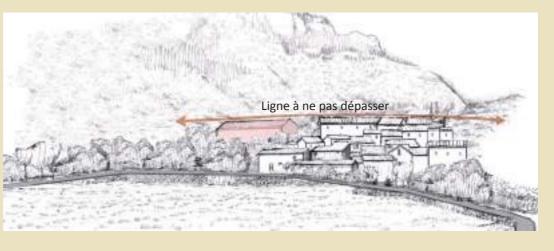
A favoriser: Implantation au même niveau que le village et enserrée dans la trame végétale



A éviter: Implantation trop basse au coeur de la doline et en confrontation directe avec la silhouette du village



A favoriser: Implantation dans la continuité du village



L'implantation du bâtiment doit tenir compte des principales lignes de force qui composent le paysage afin de ne pas entrer en concurrence avec une échappée visuelle majeure ou la perception d'une silhouette villageoise. Il s'agit donc de respecter les principales logiques d'implantation du bâti voisin pour suivre au mieux les lignes directrices du paysage.

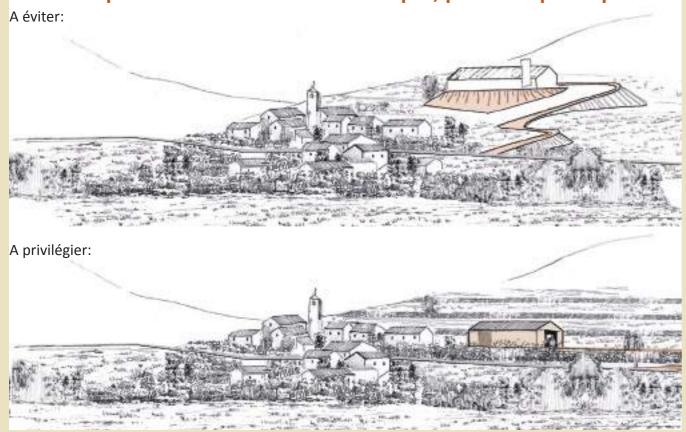
Une implantation trop haute par rapport à une silhouette bâtie rendra le bâtiment plus perceptible avec un risque important «d'écraser» la silhouette du village.

Une implantation trop basse risque de masquer le village et d'entrer en contradiction avec les cohérences d'implantation traditionnelles.

Objectifs:

- Ne pas dépasser la ligne générale des constructions généralement implantées en piémont;
- Réaliser des bâtiments dont les volumes épousent la pente ou à défaut créer des terrasses planes sur le mode des faïsses traditionnelles.

2eme Principe d'actions - Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu



Cas général:

L'implantation d'un bâtiment agricole sur une pente assez forte nécessite une implantation en paralléle des courbes de niveaux afin de limiter au maximum les terrassements. Dans le cas d'une pente aménager par des terrasses, il s'agit de reprendre leurs tracés et de les conforter pour asseoir le bâtiment. En l'absence de faïsses les remblais doivent être tenus par des murs de soutènement qui reprennent le vocabulaire traditionel de la terrasse. Les chemins d'accès doivent également respecter au maximum les terrasses et s'inscrire à la parallèle des courbes de niveaux. Les talus et enrochements sont à fortement déconseiller dans le périmètre de l'Opération Grand Site.

Sur des pentes plus faibles, le talutage est possible s'il reprend le modelé général du relief. L'implantation des bâtiments peut également se faire à la perpendiculaire des courbes de niveaux. Le bâtiment, plus haut s'encastrant alors dans la pente.

Exemples:

Croquis en haut à gauche:

Le bâtiment est construit sur un imposant remblais, géré en talus et le chemin d'accès s'élève en travers de la pente sans prendre en compte le modelé du terrain. Les terrassements sont très importants. Le bâtiment n'est pas seulement présent par son architecture mais également pas tous les modelés de terrain qu'il génère.

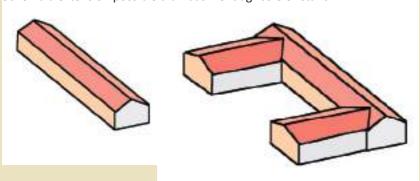
Croquis en bas à gauche:

Cette implantation est à privilégier: le bâtiment s'appuie sur une faïsse existante et le chemin d'accès, en pente douce, respecte au maximum les faïsses existantes. Par ailleurs, implanté plus bas, le bâtiment agricole s'insère mieux par rapport à la silhouette générale du village.

3eme Principe d'actions - Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté

Les volumes:

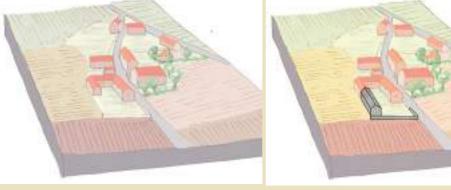
Schéma d'extension possible d'un bâtiment agricole existant:



La Borrie d'Arre - Commune de Rogues Un enchainement de volumes équilibrés:



Extension dans le prolongement d'une ferme existante: la silhouette globale du hameau est préservée:



Bâtiment agricole des Labres, commune des Cros - Extension en rupture d'échelle importante:



Cas général:

Le fractionnement en plusieurs volumes simples, lorsque l'usage le permet, peut favoriser l'insertion et faciliter les évolutions ultérieures. Plusieurs volumes peuvent se cotoyer éventuellement en mitoyen pour constituer de véritables hameau agricole visant l'économie d'espace et de moyens. De cette manière les extensions composent des bâtiments aux volumétries équilibrées et génèrent des silhouettes qui s'insèrent dans le paysage.

L'implantation de panneaux solaires ne doit pas conduire à la construction de bâtiments en rupture d'échelle et de volumes sans rapport avec les bâtiments voisins.

Exemples:

La ferme de la Borrie d'Arre (Commune de Rogues)

Les extensions du bâtiment agricole initial se sont opérées par ajout de petits volumes successifs dont l'organisation et les volumes n'écrasent pas les bâtiments traditionnels. Cette morphologie génère une silhouette bâtie animée, en harmonie et en cohérence avec le paysage.

La ferme des Labres (Commune du Cros)

La construction d'un vaste hangar agricole offrant une surface de toiture exposée au sud très importante présente des volumes sans commune mesure avec le bâtiment traditionnel qui semble écrasé, impacte fortement le paysage et l'identité du Causse.

4ème Principe d'actions - Mettre en oeuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site

Bâtiments aux Rives en bac acier (état existant):



Simulation d'un bardage bois ou d'une teinte plus sombre:



Bâtiments à la Rigalderie - commune de Blandas (état existant):



Bâtiments à la Rigalderie - simulation de murs plus sombres:



Les couleurs cas général:

Les couleurs et leur juxtaposition permettent de transformer ou de réduire l'impact visuel d'un bâtiment, de l'imposer ou au contraire de l'intégrer dans son environnement. D'une façon générale, les bâtiments agricoles contemporains présentent des teintes très claires qui accentuent leur prégnance dans le paysage et renforcent leur volumes. En effet, il est plus aisé d'intégrer un bâtiment agricole en choisissant des teintes sombres, des nuances de gris ou mieux encore des teintes issues de la terre locale ou du bois.

En conséquence, plus le bâtiment sera visible depuis des points de vue lointains, plus les couleurs choisies devont être sombres.

Bardage bois avec lames verticales vissées à claire-voie:



Façade en bac acier micf-perfoé:



Exemple de bâtiment en bardage bois à Cros Garnon (48) Parc National des Cévennes





les matériaux, cas général:

Les critères qui guident vers le choix du matériau sont multiples : technique, esthétique, fonctionnel ou économique. Dans tous les cas, l'emploi de matériaux qui correspondent à une logique constructive locale est toujours préférable.

La capacité structurelle, la résistance mécanique propre, la résistance au feu ou au gel, les propriétés phoniques ou thermiques d'un matériau sont des paramètres à prendre en compte notamment pour le confort des agriculteurs et de leurs animaux.

Dans le cadre d'une démarche de valorisation de l'activité agricole caussenarde certains matériaux comme le bois renvoient une image positive de l'agriculture extensive en lien avec l'environnement et la nature.

Le bac acier et les bardages métalliques laqués donnent au bâtiment une dimension industrielle de l'activité agricole.

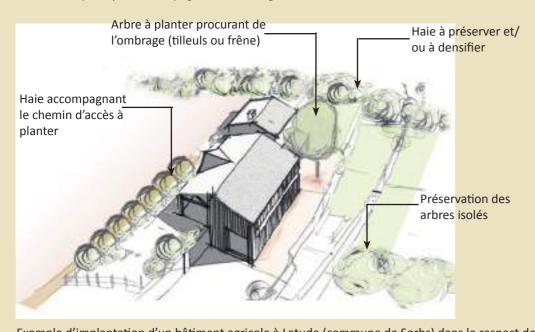
La maçonnerie (pierre, béton enduit) confère une image plus traditionelle de la ferme bien qu'il soit tout à fait possible d'utiliser ces matériaux dans une expression architecturale contemporaine.

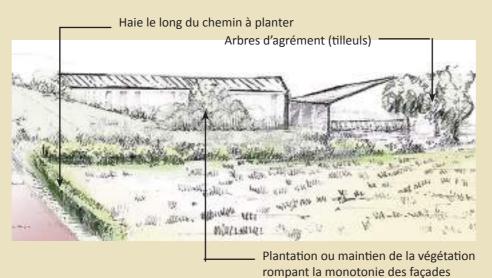
Objectifs:

- Adapter les matériaux au site et au contexte local;
- Veiller à ne pas multiplier les matériaux, teintes ou coloris
- Ne pas «pasticher» les matériaux traditionnels (un bâtiment en bac acier de couleur brune avec une toiture rouge ne peut ressembler à un bâtiment traditionnel).

5ème Principe d'actions - Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties

Schéma de principe d'accompagnement du végétal:





Exemple d'implantation d'un bâtiment agricole à Latude (commune de Sorbs) dans le respect des trames bocagères: Exemple du mas d'Aussel (Commune du Caylar), le jeu des haies, arbres isolés et les volumes du mas construisent un paysage de





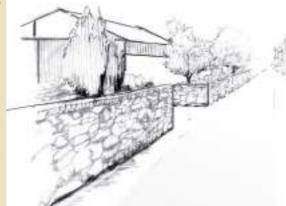
Bâtiment agricole sur la commune de Montdardier - simulation d'accompagnement par le végétal:





qualité

Croquis de principe illustrant le rôle structurant des murets:







Les murets en pierres contribuent à «tenir» le paysage agricole:

A l'instar de la végétation, les murets et les clotures situés à proximité des bâtiments agricoles participent à l'intégration des bâtiments au contexte paysager. Lors de la construction de bâtiment nouveau, il est primordial de conserver les murets, faïsses et clapas et de les intégrer dans la composition du projet.

La végétation dessine souvent une trame qui permet d'offrir un lien physique pour chaque bâtiment. En conséquence, pour chaque implantation nouvelle, il s'agit de veiller à recomposer le tissu végétal environnant. Les essences locales, le mode de taille des arbres et les échelles propre au territoire sont à privilégier.

Pour les haies les principales essences à planter sont les frênes, , les aubépines, les buis, les sorbiers, épines noies, les génévriers...

Pour les arbres de ponctuation, sont à privilégier les arbres au port ample comme les frênes, les chênes blancs ou les tilleuls. Traditionellement ces derniers étaient souvent plantés à proximité des habitations.

En revanche, il est vain de chercher à cacher un bâtiment agricole par une haie. Le risque serait alors de le rendre plus visible encore. Il s'agit bien d'accompagner le bâtiment par une végétation dense mais souple et perméable à la vue.

Exemples:

Hangar de Latude (Commune de Sorbs):

Le bâtiment, implanté en contrebas du hameau principal est construit en parallèle d'une haie bocagère existante. La présence de cette haie dissimule partiellement le bâtiment mais surtout lui offre une direction en cohérence avec les lignes de fuite générales du paysage.

Hangar sur la commune de Montdardier:

La présence d'une haie libre au devant du bâtiment agricole permet d'atténuer son impact visuel sans chercher à le dissimuler en totalité.

Mas d'Aussel sur la commune du Caylar:

Le Mas d'Aussel est implanté à la charnière d'une colline et du bocage des Ségalas. La préservation des haies et des arbres qui entourent le bâtiment contribue à fondre le bâtiment dans le paysage sans pour autant le dissimuler. Ce principe traditionnel mérite d'être réinterprété lors de la construction de nouveaux bâtiments agricoles.

Objectifs:

- Utiliser le maillage et les trames végétales pour guider l'implantation des bâtiments:
- Préserver les arbres présents et planter des haies et arbres d'accompagnement avec des essences locales;
- Prolonger les haies existantes ou les alignements de frênes et chênes blancs par la plantation d'essences de feuillus adaptées.
- Construire ou re-construire des murets de clotures et d'interfaces pour faciliter l'intégration du bâtiment dans la trame paysagère.

Rappel des cinq principes d'actions:

- 1. Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux;
- 2. Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu;
- 3. Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site;
- 4. Mettre en oeuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site;
- **5.** Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties.

Recommandations générales:

- Utiliser la configuration singulière de chaque lieu pour que le bâtiment participe à sa mise en valeur;
- Affirmer les caractéristiques paysagères des lieux, préserver la végétation existante et valoriser et réutiliser les particularités du paysage existant (haies, murets, végétation existante, ouvrage lié à l'eau);
- Utiliser une palette végétale locale en lien avec les spécificités géologiques et topographiques du Grand Site;
- Pour tout projet, étudier particulièrement l'impact sur le relief: modelés de terrain, réduction des plateformes, détails de maintien des terrassements, gestion de l'eau pluviale...
- Valoriser le paysage des interfaces en limite privées/publique par le végétal et la plantation d'arbres;
- Etudier le projet en tenant compte du paysage, des accès, et du fonctionnement interne de l'exploitation (déplacement des engins, des animaux, lien entre les espaces de stockages, de déchets, de traitement etc...) en confortant l'aspect groupé des constructions ;
- Concevoir et à défaut implanter les bâtiments de manière à préserver un rapport d'échelle adapté avec les villages, hameaux, écarts et le paysage formé par les chemins ruraux, le parcellaire, les haies, les boisements, le relief et le chemin de l'eau ;
- Développer des techniques et des savoir-faire adaptés aux usages actuels sans pasticher les bâtiments traditionnels devenus obsolètes ;
- La prise en compte de l'ensemble de ces recommandations donnera une image positive des bâtiments d'exploitation agricoles auprès des habitants et des visiteurs.

Sites concernés:

- L'ensemble des trois causses (Blandas, Campestre et Larzac);
- Les gorges de la Virenque et de la Vis.

Les acteurs concernés:

- Les agriculteurs, porteurs de projets;
- Les Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gard et de l'Hérault;
- Le Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site;
- Les Communautés de Communes du Pays Viganais et du Lodévois Larzac;
- Les Chambres d'Agriculture du Gard et de l'Hérault;
- Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) (30 et 34)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Languedoc-Roussillon
- Le Centre Permanent d'Intitiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux

Outils à utiliser:

1- Le Plan Local d'Urbanisme

- Zonage adapté aux enjeux de préservation identifié dans le cadre de diagnostics agricoles et d'études paysagères;
- Développer l'article 8 sur l'implantation des constructions pour limiter les terrassements trop importants;
- Développer l'article 11 sur l'aspect des constructions en précisant les volumes, les couleurs, les matériaux et l'importance des capteurs photovoltaïques;
- Développer l'article 13 (espace libre et plantations) notamment autour du paysage végétal des limites parcellaires;
- Identifier les éléments de paysage remarquables qui participent à la qualité des paysages (bosquets, arbres isolés, haies) au titre de l'article L 123-1-5 paragraphe III du code de l'urbanisme ou les classer en EBC suivant l'importance des enjeux identifiés;
- Autoriser le changement de destination des anciens bâtiments agricoles dans le respect de leur aspect;
- Exiger un volet paysager complet dans les dossiers de permis de construire.

2- Le Conseil architectural

• En amont du dépôt des permis de construire, proposer un conseil aux pétitionnaires assuré par les CAUE du Gard et de l'Hérault dans le cadre d'une convention établie sur la période 2015/2017.



QUELQUES ELEMENTS DE CONSTAT...

Les centres anciens des villages, des configurations variées mais une formation commune:

Les villages qui maillent le territoire du Grand Site de Navacelles se sont implantés de façon très diverses. Toutefois, le mode d'implantation est toujours fondé sur les caractéristiques des sites retenus en composant avec les contraintes naturels (relief, ensoleillement) et économiques (préservation des terres agricoles, fonction commerciale pour les villages les plus importants). Les petits centres médiévaux se sont étendus au cours de l'expansion démographique des XVIIIe et XIXe siècle conduisant à des formes villageoises adaptées au contexte : allongement le long des trames viaires au Caylar, à Montdardier ou à La Vacquerie, maintien à l'intérieur du site d'origine pour la plupart des autres villages. Dans ce cas les reconstructions ou extensions des bâtiments ont induit une forte densification ; quelques très petits prolongements de part et d'autre de la voie principale se remarquent. Le site est parfois fortifié comme aux Rives ou au Mas de Guilhou, un des trois hameaux de Navacelles ; au Caylar seul le pied du Roc Castel est resté habité.

L'alignement des façades sur les voies et l'orientation des toitures avec un égout sur la rue représentent les caractéristiques principales de l'organisation des villages. Les constructions ont été réalisées systématiquement en mitoyenneté, s'alignant sur la trame viaire tout en ménageant un recul face à un édifice public ou religieux ou encore à un croisement de voies, en suivant les contours d'une place ou d'une doline. Ces espaces, investis pour l'usage public, sont les lieux de la vie sociale des villages et permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger, de commercer.

Le délaissement des centres:

Dans leur configuration, les centres anciens des villages expriment l'histoire de la communauté qui les a bâtis, façonnant la forme et l'organisation actuelle. À l'exception du bourg du Caylar qui s'est étendu le long de l'ancienne route nationale n°9, les villages du Grand Site connaissent très peu d'évolution entre 1850 et 1975. Après le milieu des années 70 les bâtiments sont construits et implantés en rupture franche avec le mode d'organisation des villages. Les politiques hygiénistes, la recherche de confort et de lumière, l'utilisation de l'automobile amènent à l'abandon de nombreux bâtiments situés dans les centres anciens et à la seule utilisation de l'espace public par la voiture, évolution couplée avec la disparition de petits commerces de proximité.



Les objectifs pour les centres anciens des villages -

La mise en valeur des espaces publics

Plusieurs communes ont mené des projets de réhabilitation de leurs espaces publics qui ont participé à revaloriser l'image des villages et hameaux : la traversée du Caylar et sa mise en relation avec le nouveau pôle de services, les espaces publics du village des Rives, la place de Sorbs, la requalification de la rue principale à Montdardier, des aménagements de rues et ruelles dans les hameaux des Faïsses et du Mas de Guillou à Navacelles.

L'évolution historique des centres anciens du Caylar, de La Vacquerie et de Montardier leur confère aujourd'hui un aspect plus urbain que dans les autres villages du Grand Site présentant une dominante rurale. Ces espaces se sont fabriqués dans le temps par les pratiques agricoles qu'ils rassemblaient; outre leur usage agricole, ils avaient (et ont encore dans certains cas) un usage commercial (foire, marché...), civique et religieux.

La forme irrégulière et organique des places et placettes est souvent le résultat de l'évolution du bâti (démolition, construction), de l'implantation d'un édifice de la République (mairie, école...), de la présence d'une église ou d'un temple, d'une adaptation à la topographie, au parcellaire agricole, à une doline communale. En outre la présence d'arbres, soit ponctuellement, soit sous la forme d'alignement (platanes, marronniers, tilleuls...), renforce la configuration de ces espaces publics. Ceux-ci méritent d'être mis en valeur, renouvelés, soignés.

Les aménagements à prévoir devront donc tenir compte de la singularité des lieux et de leur histoire, les réadapter aux usages de la marche et de l'échange nécessitant de contraindre et limiter la fonction, somme toute récente, de la circulation et du stationnement des automobiles.

La restauration des bâtiments en adéquation avec leur valeur historique et patrimoniale

Si quelques bâtiments ont été restaurés dans l'esprit de leur conception avec des matériaux adaptés au mode constructif de leurs époques d'édification, d'autres ont été dénaturés par l'utilisation de matériaux préfabriqués ou inadaptés à la nature du bâti ancien : PVC pour les menuiseries, enduits plastiques ou au mortier de ciment en façade empêchant toute respiration des murs bâtis à la chaux, tuiles en béton. Autant d'interventions malheureuses qui dénaturent la logique constructive d'un bâti fragile, dont toute la valeur tient à l'authenticité de ses matériaux et à la qualité de leur mise en œuvre. Une grande partie de ce patrimoine bâti, d'apparence ordinaire, porte encore des marques d'abandon : des bâtiments dégradés aux logements indignes. Les ensembles bâtis restent cependant exceptionnels par leur grande diversité et leur agencement qui procurent aux centres anciens des villages leur réelle identité.

Par exemple, les bâtiments qui composent la rue principale de La Vacquerie, voie multiséculaire, présentent des alignements de façades de divers époques dont certaines on été restaurées. Cette rue en se dédoublant dans les directions de Saint Pierre La Fage et de Saint Maurice Navacelles forme, au droit de l'église une petite place où est installé un restaurant. Ces voies et place au cœur du village, méritent un traitement particulier suivant un programme de réhabilitation des bâtiments respectant la composition des façades et les ornements particuliers.

La restauration du bâti dans le respect de sa construction et de son agencement d'origine associé au réaménagement conservant l'aspect villageois des rues et de la place représente un enjeu important afin de préserver ce patrimoine qui confère au village de La Vacquerie un statut particulier, porte d'entrée du Grand Site.

L'entretien de l'espace public et la réhabilitation des rues, ruelles, places, placettes, passages sous porches s'ils améliorent le cadre de vie quotidien des habitants possèdent en parallèle un réel effet de levier sur la réhabilitation du bâti privé des maisons de village. Les actions, engagées par les collectivités, constituent un rôle essentiel pour que les propriétaires privés entament la valorisation de leur patrimoine en centres anciens. Ainsi les actions d'aménagement de l'espace public en incitant à la réhabilitation soignée et cohérente du bâti, contribueront à valoriser le témoignage culturel qui fonde l'identité du Grand Site de Navacelles. L'histoire urbaine et architecturale sera transmise aux visiteurs qui soutiendront une économie touristique, commerciale et artisanale par leurs visites, participant à la vitalité des centres anciens et à renforcer l'appartenance des habitants à la communauté villageoise.

Des espaces publics à aménager dans l'esprit du village en coordination avec la restauration des façades et des immeubles



La rue principale de La Vacquerie présente un alignement de façades caractéristique des centres anciens. La restauration dans les règles de l'Art de chacune des façades par leur propriétaire associée à l'aménagement et à la qualification de voie (place de l'automobile et du piéton, matériau local, ...) contribueront à la mise en valeur du village, porte d'accès au Grand Site de Navacelles.



Au Caylar l'aménagement des ruelles à l'arrière de la rue principale et de sa place qui ont été requalifiées, incitera les propriétaires à réhabiliter leurs bâtiments et favorisera un accès privilégié depuis le centre bourg au Roc Castel

Objectifs:

Réaliser des aménagements dans les centres villages pour conférer une identité aux villages du Grand Site en valorisant tout à la fois l'histoire des lieux et le contexte rural par la simplicité du traitement.

Inciter les propriétaires riverains à restaurer leur immeuble de manière authentique dans le respect de la composition et de la constitution du bâti ancien.

Les grands principes d'actions-

- **1-** Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou cœurs de villages à partir d'un diagnostic et d'un état des lieux.
- **2-** Programmer de manière détaillée et précise les aménagements devant répondre à des objectifs bien identifiés (circulations, stationnement, emplacement de commerces, voies de jonction, immeubles à réhabiliter, ...)
- **3-** Établir un projet d'aménagement de réhabilitation et de mise en valeur des espaces publics associé à des actions motivant les propriétaires privés pour entamer la restauration des immeubles inclus dans le périmètre préalablement défini et des commerces, même temporaires, à s'installer.

1er principe: réaliser un état des lieux, définir des priorités

Plusieurs villages et hameaux ont fait l'objet de travaux d'aménagement de leur centre ancien, pour partie ou en totalité, en fonction d'impératifs, de dynamisation économique et sociale, de circulation ou d'opportunités techniques: Le Caylar, Les Rives, Sorbs, Montdardier, Navacelles. Une évaluation de l'impact des aménagements sur les résultats enregistrés pourrait apporter un enseignement. Les critères sont à prendre en compte au regard des objectifs de la charte : amélioration de la circulation, contingentement et intégration paysagère du stationnement, place du piéton et des espaces de convivialité d'échanges, effet d'entraînement auprès des propriétaires riverains pour entamer des restaurations d'immeubles, installations commerciales, mise en valeur architecturale des abords, ...

Afin de mener une politique cohérente pour la mise en valeur des centres anciens des villages à l'échelle du Grand Site, il conviendrait de définir le périmètre de chaque village et hameau présentant un enjeu de mise en valeur (culturel, touristique, commercial, ...).



Un exemple d'aménagement de place en harmonie avec le village de Sorbs - Frédéric Fiore Architecte - document CAUE 34

2^{ème} principe: Etablir un programme pour chaque centre ancien en fonction des objectifs définis

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de Navacelles, avec l'équipe municipale, assistée de l'expertise d'un professionnel (architecte - urbaniste conseil compétent en matière de patrimoine, C.A.U.E.) chaque secteur identifié devra faire l'objet d'un programme des interventions à réaliser et d'une planification sur une longue durée. Ce programme permettra de préciser les besoins à satisfaire (circulation, stationnement, commerces...), d'évaluer les enjeux de restauration du bâti qui compose les centres villages et la capacité financière des propriétaires à entamer des travaux sur le bâti. Cette programmation renseignera la collectivité pour fixer ses priorités et envisager son implication financière (phasage des aménagements, opération façade, fleurissement, par exemple).

3^{ème} principe: Réaliser des aménagements et conduire la restauration du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village.

Le travail préalable, doublé «d'une animation auprès des habitants» conduira à mettre en œuvre des aménagements respectueux des caractéristiques du site en évitant toute surabondance de «mobilier urbain», matériaux préfabriqués et importés. Quelques principes élémentaires sont en conséquence à prendre en compte pour les aménagements de l'espace public :

Quelques principes élémentaires doivent procéder aux aménagements de l'espace public :

- Respect des usages : lieux d'aménité (bancs, échappées visuelles, départ de promenades), arbres, fontaines;
- Conserver une souplesse de l'utilisation de l'espace entre automobilistes et piétons en évitant les délimitations franches par l'introduction d'obstacles;
- Maintenir l'unité des places, placettes, ruelles par un traitement de sol adéquat mettant en évidence les bords du bâti et les limites;
- Utiliser l'écoulement des eaux (caniveaux) comme lignes directrices pour élaborer le dessin d'ensemble;
- Rechercher les matériaux et les végétaux propres à chaque village et hameau, pour retrouver un vocabulaire commun.
- Travailler en finesse les matériaux et leur mise en œuvre : matériaux de la région, mettre en valeur un calepinage adapté, retrouver la facture du travail manuel.



Des aménagements simples, des matériaux en adéquation avec le Grand Site de Navacelles.

La restauration des façades en abords des espaces publics est à conduire dans le respect des caractéristiques techniques du bâti ancien qui fonde son esthétique. Celui-ci a été construit à l'aide de matériaux de provenance ou d'extraction locale déterminant les couleurs et la facture des bâtiments existants. Ces teintes naturelles, discrètes inscrivent parfaitement les bâtiments dans le paysage villageois sans créer de dissonance par des contrastes trop francs entre l'environnement et les constructions. Les dominantes chromatiques sont essentiellement constituées par la couleur des maçonneries, des couvertures et des menuiseries.

Afin de faire perdurer cette harmonie qui nous séduit dans les centres anciens, on veillera à utiliser uniquement des matériaux comme la chaux et le sable non tamisé pour les enduits, le bois pour les menuiseries, la terre cuite pour les tuiles canal voire dans certains cas la lauze de calcaire. Les teintes repérées sur des bâtiments anciens serviront à établir une palette de couleurs à privilégier. La simplicité, tout en se défiant de l'uniformité, est le guide de toute restauration.

Le ciment a été fréquemment utilisé pour enduire le soubassement de murs et assurer de manière illusoire leur étanchéité. Il a également été employé pour réaliser l'enduit de nombreuses façades. L'emploi de ce matériau est catastrophique et est à proscrire sur les maçonneries anciennes. Il est de nature à entraîner de nombreux désordres :

- emprisonnement de l'humidité et à terme détérioration de la pierre gorgée d'eau, formation de salpêtre...;
- murs gris d'une grande platitude et triste ;
- sur un plan hygiénique : les habitants de ces maisons sont obligatoirement soumis à un taux d'humidité important (remontées capillaires et absence d'évapo-transpiration).

Il faut alors:

- déposer tous les ajouts de ciment et procéder au nettoyage du parement découvert;
- supprimer avec un marteau-piqueur ou à la main au marteau et burin le ciment ;
- ravaler la façade dans l'esprit de la construction avec choix d'un enduit correspondant à l'état initial.



Un riche patrimoine architectural dans le centre ancien du village de La Vacquerie à mettre en valeur dans le cadre d'une «opération façades» et de l'achèvement de l'aménagement de l'espace public de manière coordonnée.





Principe d'aménagement de la place de Blandas: Le principe d'aménagement retenu vise à dédier à la voiture les surfaces strictement nécessaires au fonctionnement de la circulation et du stationnement pour donner au piéton et aux habitants un espace plus vaste et arboré offrant sécurité et convivialité, sans pour autant réduire la perception globale et l'amplitude de l'espace public.



Doline centrale à Saint Michel d'Alajou, dans un environnement de jardins, des aménagements simples réalisés par des matériaux en accord avec le site et le contexte du village.



La place principale de La Vacquerie, dont l'aménagement est à poursuivre dans une composition d'ensemble qui favorisera notamment la place du piéton et le bar restaurant installé sur son coté nord. (à droite de la photo).



La place du Cros, espace public en devenir, nécessitant aussi la restauration et l'aménagement des bâtiments ruinés qui en font partie intégrante.

Rappel des principes d'actions:

- 1- Réaliser un état des lieux, définir des priorités
- 2- Etablir un programme pour chaque centre ancien en fonction des objectifs définis
- 3- Réaliser des aménagements et conduire la restauration du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village.

Recommandations:

- Identifier les particularismes des espaces publics des centres villages (forme, histoire, matériaux, végétaux, usages...).
- Requalifier les espaces publics en fonction de l'histoire de leur constitution, du contexte villageois ou rural en respectant:
 - Les usages : lieux d'aménité (bancs, échappées visuelles, départ de promenades), arbres, fontaines; La souplesse de l'utilisation de l'espace entre automobilistes et piétons;
 - L'unité des places, placettes, ruelles par un traitement de sol adéquat mettant en évidence les bords du bâti et les limites;
 - Le cheminement de l'eaux (caniveaux) comme lignes directrices pour élaborer le dessin d'ensemble; L'utilisation de matériaux et de végétaux propres à chaque village et hameau, pour retrouver un vocabulaire commun.
 - Une mise en oeuvre fine des matériaux : matériaux de la région, mettre en valeur un calepinage adapté, retrouver la facture du travail manuel.
- Restaurer le patrimoine associé à ces lieux (édifices publics, édifice de culte, murets...).
- Maintenir les espaces qui témoignent d'usages passés : dolines qui ne doivent pas servir de réserve foncière, lavognes, puits.
- Intégrer la réglementation pour l'accessibilité aux PMR dans un projet global réfléchi, cohérent et adapté à la spécificité locale.
- Développer les opérations prioritairement en cœur de village et de hameau.
- Relocaliser les équipements de service et de commerce au cœur des villages.
- Coordonner à l'échelle du Grand Site des actions de réhabilitation du patrimoine architectural et urbain à partir des villages stratégiques (portes du Grand Site et sas d'accès au site de Navacelles).
- Restaurer les ouvrages avec les techniques d'origine et utiliser des matériaux issus du site et employés lors de la construction initiale.
- Entretenir les arbres existants, éviter les tailles sévères et préférer des élagages adaptés.

Villages concernés:

L'ensemble des villages de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles.

Enjeux spécifiques sur les villages de:

Blandas, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, La Vacquerie, Montdardier, Saint Maurice Navacelles, Saint Michel d'Alajou, Vissec

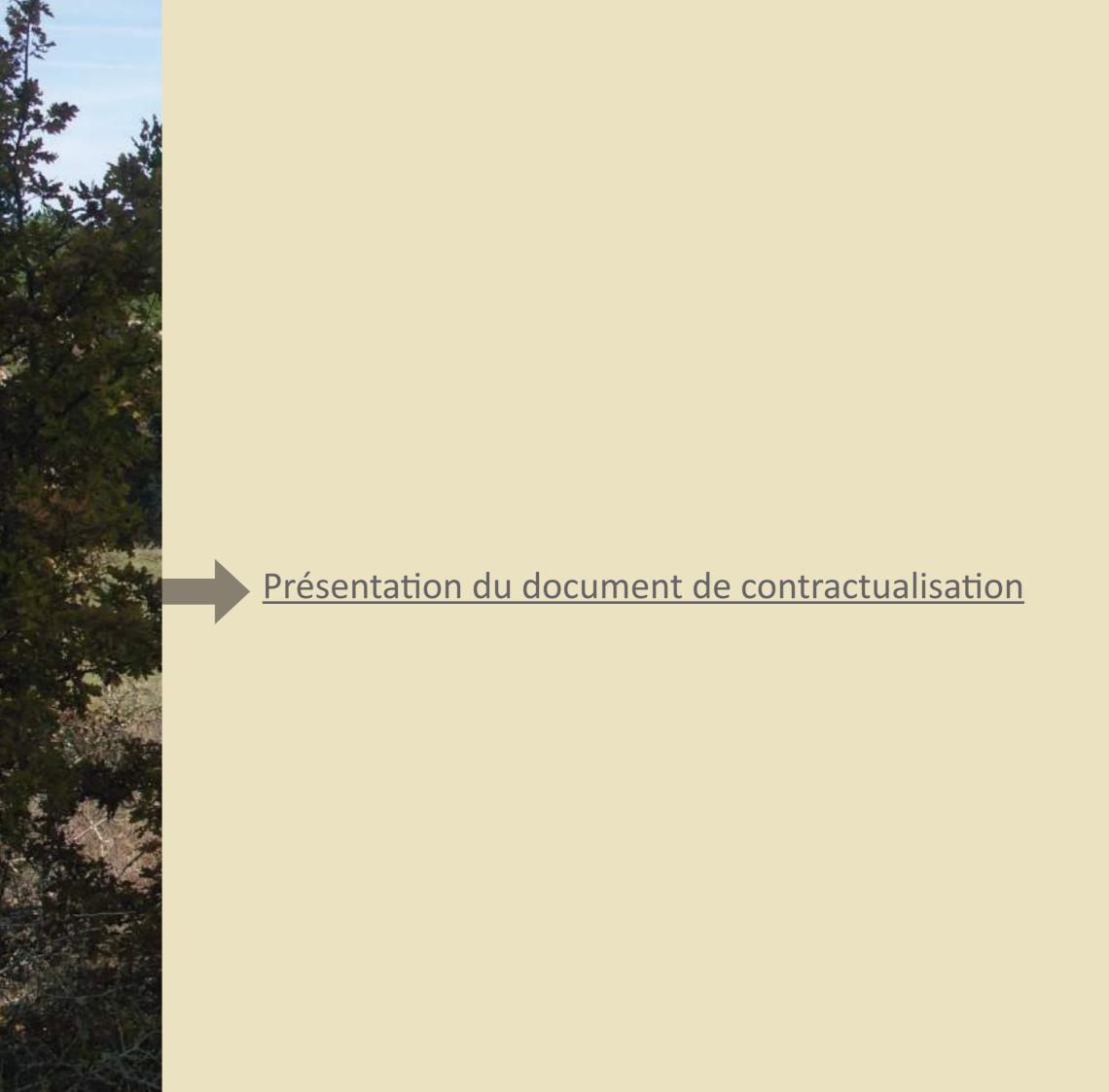
Les acteurs concernés:

- Le Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site.
- Les communes du Grand Site
- Les Communautés de Communes du Pays Viganais et du Lodévois Larzac.
- Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine du Gard et de l'Hérault et leurs architectes des bâtiments de France.
- Les Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Gard et de l'Hérault.
- Les délégations départementales de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
- Les carrières et artisans locaux

Outils à utiliser:

- Les Plans locaux d'urbanisme (implantation / aspect extérieur / type de clôtures / densité / emplacements réservés / article L 123.1.5 paragraphe III du code de l'urbanisme.
- Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine à l'échelle des communes.
- Les Programmes d'intérêt général (PIG).
- Les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) à l'échelle du Grand Site.
- Les financements spécifiques dans le cadre d'opérations groupées des Conseils Généraux, du Conseil Régional.
- La Fondation du Patrimoine.
- Mise en place de permanences de professionnels (CAUE) dans les mairies concernées pour conseiller les particuliers sur leurs projets de réhabilitation et les communes sur les opérations d'aménagement de l'espace public.
- Initier une dynamique dans les centres anciens des villages par la réalisation d'équipements publics au cœur des villages ou dans leur prolongement direct (bureau de poste, école, bibliothèque, ...).
- Se référer au cahier de recommandations architecturales et paysagères de la Charte (voir fiche n°2.2.1) lors de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, avec transcription réglementaire, ou de cartes communales.







La Charte paysagère et architecturale du Grand Site de Navacelles



Les élus s'engagent pour la préservation des paysages du Grand Site du Cirque de Navacelles





L'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles

L'histoire d'une protection mise en place par des acteurs impliqués et convaincus:

Le site classé actuel résulte de deux anciennes protections : le site inscrit « le cirque, le rocher et le hameau de Navacelles » (1941) et le site classé « le cirque, le rocher et le hameau de Navacelles» (1943) qui ont été abrogés et inclus dans le site classé « Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis» (1983) et dans le site inscrit « Abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis» (1991).

1990-2000: 1ère phase de l'Opération Grand Site avec le dallage des ruelles, réhabilitation du bâti, de la Baume Auriol et des Moulins de la Foux.

1995: Création de l'association intercommunale pour la préservation et la mise en valeur du Grand Site de Navacelles et sa région.

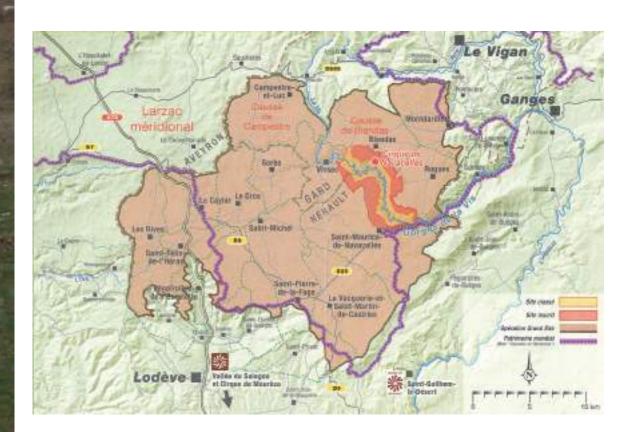
2000 - 2006: Elaboration des documents d'objectif des zones Natura 2000 sur les Causses du Larzac méridional, de Blandas et de Campestre, base de délimitation de l'Opération Grand Site.

2007: Création du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

2011: Inscription par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité des Causses et des Cévennes. Le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles est inclus, pour sa quasi-totalité dans la zone coeur du bien Causses et Cévennes.

2008-2014: Aménagement de la Baume Auriol ou encore du belvédère de Blandas comme relais Grand Site et mise en œuvre du programme d'actions: plan de circulation et de stationnement, charte paysagère et architecturale, schéma des activités de pleine nature, valorisation des patrimoines.

Prochainement: Candidature au label Grand Site de France



Pour un développement harmonieux et une gestion qualitative du Grand Site:

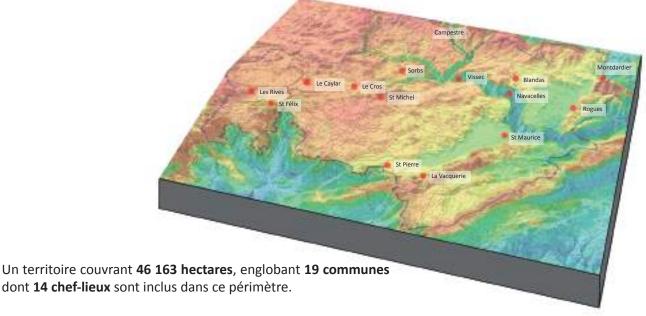
La Charte paysagère et architecturale est une démarche volontaire des collectivités territoriales en association avec l'État. Engagée à l'initiative des élus, la Charte constitue un outil de gestion et d'aménagement du territoire collectivement partagé engageant le devenir du Grand Site de Navacelles.

Référence commune à tous les acteurs, la Charte paysagère et architecturale orientera les actions et les projets dans le Grand Site de Navacelles. Elle est un **guide de bonnes pratiques** pour garantir un développement harmonieux et une évolution qualitative du territoire.

Les signataires de la charte

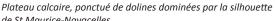
Préfecture du Gard	Préfecture de l'Hérault	Conseil Général du Gard	Conseil Général de l'Hérau
Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles	Communauté de Communes du Lodévois et Larzac	Communauté de Communes du Pays Viganais	
Commune de Blandas	Commune de Campestre-et-Luc	Commune du Caylar	Commune de La Vacquerie et Saint Martin de Castrie
Commune de Lauroux	Commune du Cros	Commune des Rives	Commune de Montdardie.
Commune de Pégairolles de l'Escalette	Commune de Rogues	Commune de Saint Etienne de Gourgas	Commune de Saint Maurice-Navacelles
Commune de Saint Michel	Commune de Saint Félix de l'Héras	Commune de Saint Pierre de la Fage	Commune de Saint Privat
Commune de Sorbs	Commune de Soubès	Commune de Vissec	

Le Grand Site du Cirque de Navacelles, un territoire singulier des Causses et Cévennes



Un territoire de contrastes entre gorges encaissées et vastes plateaux calcaires







Les gorges de la Vis et le Cirque de Navacelles

Six unités paysagères façonnées par la géologie et l'adaptation des sociétés agropastorales



1 Les anciennes vallées captées

2 Le Causse calcaire dominé par les parcours

3 Le Causse ruiniforme

4 Les Ségalas

5 Les Gorges de la Vis et de la Virenque

6 Le Cirque de Navacelles

La longue et lente formation géologique du Causse et l'adaptation des activités agropastorales au territoire, déterminent six principales entités paysagères dont l'ensemble forme un site particulier et remarquable.

A l'est (1), le paysage se décompose en larges et longues vallées sèches résultant d'anciennes rivières.

Au centre (2) le calcaire affleure sur l'ensemble des vastes parcours ponctués de dolines et de mas isolés.

A l'ouest (3), les reliefs calcaires ruiniformes dessinent un paysage de chaos parfois spectaculaire entrecoupé de parcours et de chênaies claires.

Se superposant au socle karstique, la langue marneuse des ségalas s'étire d'est en ouest (4) et accueille une activité agricole centrée sur la production de céréales.

Les cours de la Vis et de la Virenque (5), entaillant les Causses créent un paysage spectaculaire dont le centre est occupé par le Cirque de Navacelles (6).



Connaître, valoriser et transmettre les paysages du Grand Site:

Les paysages du Grand Site de Navacelles sont issus d'une longue histoire géologique particulièrement prégnante et remarquable, sur laquelle se sont inscrites les traces des sociétés humaines. La société agro-pastorale multi-séculaire s'est adaptée aux contraintes géomorphologiques et climatiques façonnant entièrement ce territoire.

Aujourd'hui, les milieux ouverts des parcours, les faïsses, les clapas, les dolines cultivées, les chemins bordés de murets ou de buis, les lavognes et l'organisation de l'habitat sont le résultat d'une adaptation permanente entre l'activité agro-pastorale et le socle géologique.

Les spécificités du site se révèlent dans la majesté du grand paysage et la présence d'éléments vernaculaires façonnés par l'histoire.

Toutefois, cette diversité et ces qualités sont menacées par une transformation des pratiques agricoles: la forêt tend à progresser, les espaces de parcours où la pierre affleurait partout accueille de plus en plus de broussailles, les terrasses et murets s'éboulent, les haies et buissières sont moins entretenues, les résineux se développent...

Ces évolutions risquent d'effacer les spécificités de ces paysages reconnus dans le cadre de l'inscription du bien Causses et Cévennes au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le maintien de la diversité paysagère et de ses éléments caractéristiques, produit d'une histoire longue, reconnue, appréciée et partagée constitue un objectif majeur pour les paysages, support du développement harmonieux du Grand Site et de son évolution.

C'est grâce à une activité agro-pastorale dynamique et consciente de ces enjeux que la valeur paysagère exceptionnelle de ces territoires perdurera.

Affirmer, valoriser et préserver le paysage agro-pastoral



Le sotch de Rogues



Le bocage des Ségalas



Parcours ovins et affleurement dolomitique

Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire minéral et végétal



Faïsses à la Vacquerie



Lavogne à Saint Michel



Chemin du Pioch à Sorbs

Valoriser les itinéraires de découverte



Frênes d'alignement le long de la RD9



Route bordée de muret



La Rigalderie, haies bordant la chaussée



Les Engagements de la Charte

Connaître, conforter, valoriser, initier des projets, construire des partenariats, réaliser selon les règles de l'art, sensibiliser, transmettre, poursuivre l'histoire du territoire

Préserver et valoriser le paysage agro-pastoral

- Identifier les parcours et repérer les secteurs à forte valeur patrimoniale;
- Favoriser le maintien des espaces ouverts et l'équilibre avec les espaces boisés;

Contenir le développement des boisements sur les secteurs de belvédère Maintenir la perception des principaux chaos dolomitiques et des paysages ruiniformes Mettre en valeur les principales collines, buttes et puechs par des déboisements sélectifs Dégager les parcours emblématiques

Contenir les résineux

itinéraires

Préserver les grands espaces agricoles (ségalas, sotchs...);

Identifier les secteurs à fort potentiel agronomique dans les documents de planification Affirmer les limites entre les espaces agricoles, l'urbanisation et la forêt

Préserver les terres agricoles aux abords immédiats des villages;

Préserver les dolines en assurant leur pérennité agricole ou par des aménagements ne portant pas atteinte à leur potentiel de culture

Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles.
 Respecter les logiques d'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux
 Prendre en compte, pour chaque implantation, la topographie du lieu
 Réaliser des volumes simples s'assemblant suivant un rapport d'échelle adapté au site
 Mettre en œuvre des matériaux et utiliser des couleurs en accord avec le site
 Utiliser la trame végétale existante pour intégrer les implantations bâties

Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire

Identifier et préserver les drailles emblématiques bordées de buissières ou de murets; Identifier les drailles les plus emblématiques Repérer et inscrire les drailles les plus emblématiques dans les documents d'urbanisme S'inspirer des principes d'adaptation des drailles au paysage lors de la réalisation des nouveaux

Identifier et préserver les terrasses agricoles et les clapas;

Inventorier les terrasses et les clapas remarquables

Développer l'agriculture sur les terrasses les plus remarquables pour les mettre en valeur

• Identifier et préserver les lavognes, puits et sources aménagées;

Approfondir la connaissance des lavognes et des puits

Evaluer les ouvrages restant à restaurer pour leur usage agricole ou leur rôle identitaire

• Identifier et préserver le petit patrimoine historique et préhistorique

Evaluer les opportunités et possibilités de restauration et de mise en valeur des patrimoines pour:

Assurer leur pérennité, programmer et planifier les interventions

Réaliser les aménagements modestes et respectueux des sites, la restauration des édifices et monuments,

Faire partager à divers publics ce patrimoine vernaculaire

Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal

• Identifier et préserver les boisements remarquables;

Préserver et entretenir les ripisylves

Identifier les espaces de chênaies claires de qualité pour l'agriculture er les paysages Réaliser un inventaire du maillage bocager et organiser sa protection dans les documents d'urbanisme

Identifier et préserver les arbres d'alignement

Réaliser un inventaire exhaustif des arbres remarquables et organiser leur protection dans les documents d'urbanisme

Proposer un guide des principes d'entretien et de taille respectueux

Valoriser les itinéraires de découverte

Adapter les aménagements routiers aux sites et lieux;

Elaborer un quide de référence des aménagements routiers

• Favoriser la fréquentation diffuse du territoire par des itinéraires adaptés à la découverte Signalisation et découverte des attributs agro-pastoraux

Développement de circuits de découverte du territoire

• Affirmer le statut des villages «portes d'entrée» du Grand Site et des villages «sas» «portes randonnées» du Cirque



L'Architecture et l'Urbanisme

Valoriser les centres anciens des villages et maîtriser leur développement en organisant les extensions. Restaurer le bâti ancien en accord avec le caractère de l'architecture locale et la réinterpréter dans la construction contemporaine :

Les villages et hameaux du Grand Site sont implantés sur le territoire de façons diverses mais toujours en fonction des caractéristiques des sites et en composant avec les contraintes naturelles et économiques. La forme et l'organisation actuelle des centres anciens expriment l'histoire de la communauté qui les a bâtis. Il en résulte des principes communs d'organisation (alignement des façades sur rue, orientation des toitures, mitoyenneté des bâtiments). L'ensemble présente une grande homogénéité malgré la variété des situations et des volumes.

À l'écart, un patrimoine important de bâtiments isolés ayant souvent perdu leur fonction agricole ponctue le Grand Site. Ce bâti traditionnel, qu'il convient de préserver, contribue à l'identité du

À partir des années 70, un habitat résidentiel s'est développé suivant des modèles standardisés en rupture franche avec le mode d'organisation des villages. Cette tendance amène à l'abandon des bâtiments situés dans les centres anciens et à la réduction de l'espace public au profit de l'automobile. Simultanément, des restaurations utilisant techniques et matériaux inadaptés ont produit une altération souvent irrémédiable des qualités esthétiques et fonctionnelles du bâti ancien.

Le maintien du caractère exceptionnel des silhouettes villageoises et du bâti traditionnel du Grand Site implique de se doter d'outils pour infléchir les tendances constatées et permettre un développement cohérent et adapté au contexte des causses.

Des silhouettes et des formes bâties à respecter



La silhouette de Montdardier



La silhouette de Saint Maurice Navacelles

Des espaces publics à réhabiliter, à qualifier dans le cadre d'une dynamique villageoise



Récemment aménagées la placette des Rives



ou la place au centre du Caylar

Promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales







Extension contemporaine à Roques

Les Engagements de la Charte

Connaître, conforter, valoriser, initier des projets, réaliser selon les règles de l'art, sensibiliser, transmettre, poursuivre l'histoire du territoire

Renforcer le caractère des villages, hameaux et écarts

- Préserver et mettre en valeur les silhouettes identitaires des villages;
 Identifier dans les documents d'urbanisme les silhouettes les plus remarquables
 Maintenir une silhouette villageoise avec l'espace agricole par une limite bâtie franche
 Restructurer les extensions résidentielles déjà réalisées en se référant à la composition des villages.
- Réinvestir les centres anciens en réhabilitant l'espace public et le bâti;
 Définir un périmètre prioritaire d'actions sur les centres anciens ou coeur de villages pour:

 Réaliser un projet coordonné, établir un programme de réhabilitation des centres anciens et de mise en valeur des espaces publics dans ces périmètres
 Conduire des restaurations du bâti en adéquation avec le caractère de chaque village
- Concevoir et réaliser des extensions villageoises en accord avec l'existant
 Conforter la centralité des villages, éviter la dispersion de l'habitat
 Renforcer le caractère de l'urbanité par des extensions dans le prolongement immédiat des villages
 Maintenir et prolonger le maillage des voies, rues, chemins piétonniers et cyclables

Promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales

- Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et hameaux;
 Se référer aux recommandations de la charte architecturale et paysagère pour toute restauration et construction
 Privilégier la restauration et la réhabilitation du bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques techniques et caussenardes
- Identifier les mas isolés de valeur patrimoniale, préserver leurs caractères architecturaux; Evaluer l'état des ensembles patrimoniaux pour mesurer les enjeux Prendre les mesures afin d'assurer leur protection, leur mise en valeur et leur évolution Réaliser des restaurations respectueuses des caractéristiques d'origine
- Promouvoir une architecture contemporaine adaptée au contexte locale
 Conduire les nouvelles constructions à s'insérer dans le caractère du bâti existant
 Eviter le développement de constructions étrangères au Causse et favoriser l'émergence d'une
 architecture contemporaine écologique s'insérant dans les paysages villageois
 Intégrer les exigences de la transition énergétique dans les nouvelles constructions en
 recherchant des matériaux et des solutions adaptées au contexte caussenard.

Se doter d'un conseil architectural pour tout projet de construction, de restauration, de réhabilitation ou d'aménagement d'espace public

- Mettre en place une assistance architecturale aux pétitionnaires pour l'élaboration de chaque projet de construction, de restauration ou de réhabilitation.
- Dans chaque commune, mettre en place une information sur l'assistance architecturale.
- Organiser des sessions thématiques d'information sur les questions de l'énergie, des matériaux traditionnels ou innovant adaptés au Causse.
- Apporter aux élus et aux personnels des collectivités un conseil et une aide technique sur leurs projets

En utilisant la charte pour les paysages, l'architecture et l'urbanisme, chacun, selon son niveau d'action et de responsabilité contribue à préserver et à prolonger l'histoire de ce territoire d'exception

Les partenaires de la Charte

Préfectures du Gard et de l'Hérault La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement **Languedoc Roussillon** Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine du Gard et de l'Hérault Les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac La Communauté de Communes du Pays Viganais Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Gard et de l'Hérault Les communes de Blandas, Campestre-et-Luc, Montdardier, Lauroux, La Vacquerieet-Saint-Martin de Castrie, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, Pégairolles-de-l'Escalette, Rogues, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Maurice-Navacelles,

Pour télécharger la Charte:

Saint Michel d'Alajou, Saint Pierre de la Fage, Saint Privat, Sorbs, Soubès et Vissec.

http://www.cirquenavacelles.com/grand-site/projet-du-grand-site/charte-architecturale-paysagere/

Crédits photos: SM du Cirque de Navacelles & CPIE des Causses Méridionaux

Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles